

ANNEXE K

ETUDE D'ORIENTATION DU GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

E13992 0 SEP. 2011

BAUEN

Interkommunale Elektrizitäts- und Gasgesellschaft der Ostgebiete
Société intercommunale d'électricité et de gaz des régions de l'Est

INTEREST

Vervierser Straße, 64-68
4700 Eupen

Tel. / Tél. 078 15 78 01
Entstörung / Dépannage 078 78 78 00

SPE-LUMINUS S.A.
Rue du Marquis 1

1000 BRUXELLES

Dis/EU/AS/GL – le 11 506
D.142942
Personne de contact: A. SCHÖPGES
Tel. 087/59.37.11
Fax 087/59.37.34

Eupen, le 8 septembre 2011.

Mesdames, Messieurs,

Concerne: Etude d'orientation relative au projet de raccordement d'une production décentralisée à Eupen, Lontzener Weg – Ketteniser Straße

Faisant suite à votre demande reprise sous rubrique pour laquelle le paiement des frais d'études a été enregistré le 25 août 2011, nous vous informons que l'étude d'orientation réalisée sur base de vos informations montre qu'il est possible d'accueillir cette production décentralisée sur notre réseau.

Vous trouverez, ci-joint, copie du rapport d'étude et de ses annexes. Outre les aspects techniques et administratifs, le rapport reprend également la description et le coût estimatif de certains travaux qui vous incomberaient.

Conformément au règlement technique de la CWaPE, pour que votre réservation de capacité soit acquise, il vous appartient de nous adresser officiellement une demande de raccordement et d'étude détaillée accompagnée du formulaire de renseignement, ci-annexé, dûment complété.

Nous vous souhaitons plein succès pour votre projet et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.



E. LANGER
ORES

Chef du Service Travaux Clientèle



J. RADEMACKERS
ORES

Chef du district Eupen-Malmedy

www.interost.be / www.interest.be
INTEROST / INTEREST

Interkommunale kooperative Vereinigung mit beschränkter Haftung
Gesellschaftssitz : Vervierser Straße, 64 - 68 in 4700 Eupen
MwSt. BE 0205.843.502 – RJP Eupen

Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée
Siège social : Vervierser Straße, 64 - 68 à 4700 Eupen
TVA BE 0205.843.502 – RPM Eupen

RACCORDEMENT D'UN PARC EOLIEN SPE DE 15MVA A Lontzen (PO EUPEN)**ÉTUDE D'ORIENTATION**

A l'attention de :	Monsieur José Rademackers
Copie :	Schöppges Alex, C. Pirenne, C. Lefebvre, F. Buffière, E. Langer, S. Servais, M. Lejeune, G. Leyens
De la part de :	R. Tiquet
Date et référence :	28 Juillet 2011 Réf : LE11 1214 Avis :

1. Situation

Adresse : Lontzener Weg 4700 EUPEN
Cabine Client Moyenne Tension n° : A DETERMINER

2. Producteur – Demandeur

Monsieur Nicolas BAUER
SPE S.A.
1, Rue du Marquis
1000 Bruxelles
nicolas.bauer@spe.be
04/330.46.14

3. Equipements de production

Puissance de l'unité de production à installer : 15.000 kVA
Source : éolienne
Type : A DETERMINER
Puissance nominale : A DETERMINER
Nombre : 4

Type de production à installer : production décentralisée
Valorisation (2 EANs)
Code EAN-GSRN Prélèvement : A DETERMINER
Code EAN-GSRN Injection : A DETERMINER

Protection de découplage :

Le relais de découplage est obligatoire et doit être repris dans la liste agréée par SYNERGRID (www.synergrid.be)

4. Réseau MT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) : INTEREST
Poste d'injection : PO EUPEN
Tension de consigne : 15.600 V

5. Prescriptions pour raccordement MT**5.1. Type de raccordement**

- Raccordement direct au poste (transMT)

5.2. Aspect qualité de l'énergie

5.2.1. *Qualité de la tension :*

La qualité de la tension au point de raccordement de l'utilisateur de réseau (URD) doit répondre aux prescriptions de la norme EN 50160. La mesure des différents paramètres qui caractérisent la qualité de la tension sera réalisée de façon permanente sur le jeu de barres du poste de Eupen au moyen d'un appareil de mesure de la qualité de la tension.

5.2.2. *Signaux de télécommande centralisée :*

L'installation de l'utilisateur de réseau ne peut en aucun cas influencer négativement les signaux de télécommande centralisée sur le réseau.

N.B. : Tous ces paramètres feront l'objet d'une mesure avant et après la mise en service de la production décentralisée. Si la mesure après mise en service révèle que les prescriptions ci-avant ne sont pas respectées, l'utilisateur de réseau sera tenu de prendre les dispositions pour y parvenir conformément aux prescriptions Synergrid C10/17 relatives aux signaux de télécommandes centralisées.

5.3. Aspect sécurité (exigences en matière de sécurité)

Nous vous reportons aux prescriptions Synergrid C10/11 relatives à la production décentralisée.

Ci-dessous, quelques précisions complémentaires en la matière :

5.3.1. *Protection de découplage :*

En accord avec INTEREST, les dispositions de raccordement de la protection de découplage seront adaptées en fonction de la spécificité de l'installation.

6. *Prescriptions pour la réalisation des cabines de l'utilisateur de réseau*

- La réalisation de ces cabines doit répondre aux prescriptions Synergrid C2/112
- Le schéma de celles-ci doit être approuvé par INTEREST (Région de Eupen - Malmedy – Monsieur Erwin Langer) avant réalisation.
- L'installation doit satisfaire aux spécifications techniques C10/11 (www.synergrid.be) ainsi qu'au complément GRD ci-annexé.
- L'installation doit être contrôlée par un organisme de contrôle avant sa mise en service (le rapport de contrôle doit impérativement être joint au formulaire de demande de mise en service que vous trouverez en annexe)
- Lors de ce contrôle, la conformité à l'art 235.01 c1) et d) du RGIE doit être vérifiée.
- Lors de ce contrôle, un test fonctionnel doit également être effectué indiquant que le relais de découplage fonctionne correctement entre autres en cas de disparition de la tension du réseau.
- Dans le cas où le générateur de production est une machine tournante de type synchrone, l'installation doit être pourvue d'un relais synchrocheck couplé à un synchronoscope pour garantir que le couplage soit synchronisé sur la tension du réseau.

7. Description et coût du raccordement

7.1. Description du raccordement

Pose d'une liaison Câble PRC 3x1x630² Alu de 5.000m + câble de signalisation 14x4x0,8

7.2. Coût du raccordement * (suivant tarifs du GRD INTEREST tels qu'approuvés par la CREG)

Description	Prix unitaire	Quantité	Total
Terme A : droit d'accès au réseau	6,46 €	15.000,00	96.900,00 €
Terme B : raccordement	83.294,00 €	1,00	83.294,00 €
Terme C : comptage	8.469,00 €	1/2	4.234,50 €
Terme D : mètres câble 630 ² (L>400m)	82,00 €	4.600,00	377.200,00 €
Terme D : mètres Tranchée (L>400m)	50,00 €	4.600,00	230.000,00 €
Terme D : mètres 14x4x0,8 (L>400m)	15,00 €	4.600,00	69.000,00 €
Terme D : Mise en terre globale	8,00 €	1.000,00	8.000,00 €
Terme D : Placement d'un RTU en cabine	15.000,00 €	1,00	15.000,00 €
Terme D : Forage	196,00 €	50,00	9.800,00 €
		TOTAL	893.428,50 €

* Le coût du raccordement sera, le cas échéant, adapté sur base des dispositions tarifaires en vigueur au moment où le demandeur disposera de l'ensemble des permis requis pour pouvoir réaliser les travaux.

Commentaires :

- Le cas échéant, le coût des modifications de la cabine de l'URD est à la charge de l'URD et en sus des coûts présentés ci-avant.
- Le coût du raccordement tient compte de sa mise en service.
- Un câble de signalisation est prévu entre le poste et la cabine de tête de l'Utilisateur de Réseau (URD) de façon à permettre à celui-ci de recevoir de la part du Gestionnaire de Réseau (GRD) au travers du RTU placé dans la cabine de tête, des directives de conduite de son installation dans le cadre du développement des réseaux intelligents

8. Remarques

- L'URD est tenu d'afficher l'ordre de succession des phases (champ tournant) dans sa cabine. Cette indication est indispensable au GRD pour rétablir le champ tournant de référence en cas de réparation du raccordement
- Etant entendu que l'Utilisateur de Réseau ne souhaite qu'une seule alimentation depuis la cabine POSTE de Eupen sans aucun secours, il reconnaît explicitement qu'il ne pourra pas être assuré de la continuité de la connexion au réseau et qu'il est tenu, sans que cette situation ne puisse impliquer une quelconque intervention du GRD, de supporter les conséquences liées à ces interruptions de connexion tant issues de travaux d'entretien prévus par le GRD qu'issues d'un défaut du réseau entraînant une suspension d'alimentation. **Il pourrait également en être de même en cas d'indisponibilité prolongée liée à des travaux curatifs/préventif, défaut interne sur un transformateur HT/MT ou tout autre défaut en amont du réseau du GRD amenant celui-ci à prendre des mesures conservatoires exceptionnelles.**

9. Coordonnées d'envoi :

Interest
Vervierser Strasse, 64 – 68
4700 Eupen